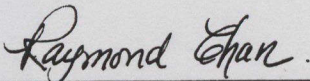


EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés, ont signé le présent Accord, en double exemplaire, en français, en anglais, en kazakh et en russe, les quatre versions faisant également foi.

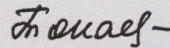
FAIT à Ottawa, ce 29ème jour de mars, 1995.

POUR LE GOUVERNEMENT
DU CANADA

POUR LE GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE DU KAZAKHSTAN



Raymond Chan



Kazymzhomart K. Tokaev